



Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Juillet 2015

Point d'étape : le Régime Social des Indépendants

Face à la détresse des artisans et commerçants, il était **nécessaire d'engager une réforme du RSI** qui permette une organisation simplifiée et lisible, un allègement des procédures, une humanisation des relations et l'amélioration des délais de traitement. C'est dans ce but, que le 8 avril 2015, Fabrice Verdier, député du Gard, et Sylviane Bulteau, députée de Vendée, ont été nommés en **mission auprès du Premier ministre sur le Régime social des indépendants**. Ils ont dressé un état des lieux de l'efficacité du RSI et ont **formulé des propositions pour garantir son efficacité et sa pérennité**. Ils ont mené des consultations et se sont déplacés sur le terrain.

Le 8 juin dernier, ils ont remis au Gouvernement un rapport d'étape. Ils y constatent, **par rapport à 2008, l'amélioration du fonctionnement du RSI** : l'appel de cotisations et du recouvrement a permis de sortir de la situation impossible créée par une réforme mal préparée. Pour autant, **ces améliorations ne sont pas égales et peinent pour le moment à se traduire concrètement dans la relation avec les usagers**, notamment à cause des systèmes informatiques, qui ont des difficultés à fonctionner entre eux, et de l'accueil téléphonique, qui reste le point noir des relations avec les assurés.

Depuis la **réforme de 2008** voulue par la précédente majorité, la situation du RSI était préoccupante. La décision d'instaurer un régime social unique et la création de l'interlocuteur social unique ont généré de très grands dysfonctionnements. Cette **impréparation s'est répercutée sur la qualité du service, créant des situations particulièrement éprouvantes pour les artisans et les commerçants**. C'est pourquoi, dès 2012, nous avons engagé un travail de fonds sur ce régime, qui compte 6 millions d'affiliés et a versé, en 2014, 17 milliards d'euros de prestations pour 15 milliards de cotisations. Le Gouvernement a **travaillé avec les administrateurs du RSI et les URSSAF pour améliorer les prestations du RSI**. Les cabinets ministériels ont reçu à de nombreuses reprises les indépendants pour rénover le fonctionnement de ce régime.

Les orientations des parlementaires, du Gouvernement et des instances gestionnaires convergent. Il s'agit donc d'**accélérer les processus pour régler concrètement les problèmes rencontrés par les usagers**. Les députés Fabrice Verdier et Sylviane Bulteau, dont la mission se termine en septembre 2015, ont proposé des solutions pour remettre à court terme tous les assurés au cœur du régime : outre la **nécessaire amélioration de la qualité de l'accueil téléphonique**, ils proposent la **généralisation des expériences de médiateurs régionaux** et l'**accélération du chantier de refonte des courriers**.

Les ministres Marisol Touraine et Christian Eckert ont présenté **vingt mesures issues des propositions parlementaires** pour améliorer le fonctionnement du RSI mises en place avant la fin de l'année et parmi lesquelles :

- **l'allègement des formalités administratives**, avec moins de documents demandés ;
- la **régularisation sera plus proche de la perception** réelle des revenus, ce qui permet de rembourser plus rapidement les assurés en cas de trop perçu ;
- le régime va par ailleurs **accélérer les remboursements** lors des régularisations annuelles ;
- les **règles d'affiliations seront simplifiées**, notamment lorsque les assurés exercent plusieurs activités professionnelles ;
- dès septembre, **les services du RSI assureront eux-mêmes l'accueil téléphonique**, et plus des sous-traitants ;
- des **médiateurs départementaux** seront mis en place dans toute la France d'ici la fin de l'année.

La mission des députés Fabrice Verdier et Sylviane Bulteau a déjà abouti à la mise en place rapide de mesures efficaces. Elle continue et vous pouvez compter sur notre engagement pour soutenir la mise en place de la simplification des relations, la coordination des outils et l'accompagnement des usagers.

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ lbelot@assemblee-nationale.fr
f www.facebook.com/belot.luc.9

t www.twitter.com/lucbelot

www.lucbelot.net